

Aide à la mobilité nationale (communication dans un colloque)

Procédure 2024

L'École doctorale 101 (ED 101) attribue des aides aux doctorants pour leurs déplacements et leurs frais de séjour lorsqu'ils présentent une communication dans un colloque scientifique en France.

OBJECTIFS

Soutenir l'activité de communication scientifique des doctorants et faciliter ainsi leur intégration nationale par la reconnaissance de leurs travaux dans la communauté académique.

CONDITIONS

- Le doctorant est inscrit à l'ED 101 au 15 janvier 2024.
- Il doit justifier de son invitation à un colloque pour une intervention programmée.
- Dates limites de dépôt des dossiers à l'école doctorale :
 - o 28 mars 2024 à midi
 - o 20 juin 2024 à midi
 - o 21 octobre 2024 à midi

SOUTIEN FINANCIER

Il prend la forme du versement d'une aide forfaitaire.

Ne pouvant effectuer de transfert de fonds en direction d'un compte bancaire personnel, l'école doctorale versera sa participation à l'unité de recherche de rattachement du doctorant concerné.

Montant maximum de l'aide accordée par l'école doctorale : 200 €.

MODALITES DE PRESENTATION

La demande comprend deux parties réunies en un seul document de 2 pages (voir formulaire de référence) :

- Le projet,
- Un budget prévisionnel (transport, hébergement et repas), à détailler ligne par ligne.
- Les justificatifs idoines

DEPOT DE LA DEMANDE :

Adresse électronique de communication : coly@unistra.fr